

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Présents : MARCUS Martine, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, VILLEMEN Thibaut, MALJEAN Claudy

Absent : MARCUS Hubert

Procuration : MARCUS Hubert a donné procuration à MARCUS Martine

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

N° 11-2021 : Compte de gestion 2020 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 7 voix le compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	17 727.37	0.00	- 27 289.54	0.00	- 9 562.17
Fonctionnement	363 633.19	0.00	30 245.37	0.00	393 878.56
Total	381 360.56	0.00	2 955.83	0.00	384 316.39

N° 12-2021 : Présentation et vote du compte administratif 2020 (commune)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture au 31/12/19	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	17 727.37	0.00	- 27 289.54	- 9 562.17
Fonctionnement	363 633.19	0.00	30 245.37	393 878.56
TOTAL	381 360.56	0.00	2 955.83	384 316.39

Adopte par 5 voix pour le compte administratif 2020 de la commune.

Le Maire ne participe pas au vote et sort durant le délibéré.

N° 13-2021 : Affectation du résultat de fonctionnement 2020 (commune)

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement à la S - invest	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest	17 727.37		- 27 289.54	Dépenses 39 000		48 562.17 €
				Recettes 0.00 €		
Fonct	363 633.19	0.00	30 245.37			393 878.56 €

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide par 7 voix d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	393 878.56 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	48 562.17 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	345 316.39 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

N° 14-2021 : Compte de gestion 2020 - SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 7 voix le compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	5 238.88	0.00	0.00	5 238.88
Fonctionnement	15 039.72	0.00	0.00	15 039.72
Total	20 278.60	0.00	0.00	20 278.60

N° 15-2021 : Vote des taux des taxes locales

Le Maire expose à l'assemblée que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi des finances pour 2020, réforme réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. Pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes.

Le montant de la TFPB départementale supérieur au montant de la ressource de la taxe d'habitation, un coefficient correcteur, calculé par la DGFIP, permet de neutraliser cet écart en calculant un prélèvement sur les communes surcompensées et un versement au profit des communes sous-compensées.

Pour la commune de Valbois, surcompensée, un coefficient correcteur de 0.432401 est appliqué soit une contribution de 14 263 euros.

Après délibération, le conseil municipal, par 5 voix pour et 2 voix contre, vote les taux 2021 des taxes directes locales comme suit :

Taux votés pour l'année 2021 :

- Taxe foncière (bâti)	29.65 %
- Taxe foncière (non bâti)	8.91 %
- CFE	9.32 %

N° 16-2021 : Modification des statuts de la CODECOM – Compétence « Mobilité »

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités, dite LOM, du 24 décembre 2019 programme la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de mobilité (AOM) d'ici le 1^{er} juillet 2021. Elle a pour objectif l'exercice de la compétence mobilité « à la bonne échelle territoriale », en favorisant les relations entre les AOM locales et les régions.

Vu la délibération 20210323-08 de la communauté de communes Côtes de Meuse – Woëvre relative à la prise de la compétence AOM.

CONSIDÉRANT l'intérêt d'organiser, de coordonner et/ou de soutenir les services de mobilité à un échelon de proximité afin de trouver des réponses adaptées aux besoins du territoire ;

Les statuts de la Codecom seraient modifiés de la façon suivante :

Ajout de la compétence facultative « Mobilité »

La Communauté de communes se dote de la compétence « Mobilité », conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, afin d'organiser les services de mobilité les plus adaptés aux besoins de son territoire en complément de ceux assurés par la Région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la Codecom Côtes de Meuse woëvre.

N° 17-2021 : Autorisation au maire pour représenter la commune en justice – Procédure expulsion

Vu le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-22, L2131-2 et L2132-3 ;

Le Conseil Municipal décide par 7 voix :

- Pour la durée de son mandat, le conseil municipal donne délégation au maire afin d'intenter au nom de la commune les actions en justice nécessaires dans le cadre d'une procédure d'expulsion envers les locataires ne payant pas ou plus leurs loyers.
- Autorise le Maire à régler tous les frais liés à cette procédure (frais huissier...) qui seront répercutés auprès des locataires en cause.

N° 18-2021 : Vote subventions 2021

Le Maire propose à l'assemblée de retenir des critères d'attribution en fonction de la localisation, des actions menées sur la commune, du lieu d'intervention, de la catégorie des actions (sociale, sportive, culturelle, éducative ou d'animation) des différentes associations qui sollicitent une subvention communale

Le Conseil Municipal tenant compte de ces critères, décide d'attribuer une subvention à :

- Association Mains et Merveilles 100 € (adopté par 6 voix pour, 1 voix contre)
- ADMR 300 € (adopté par 6 voix pour, 1 voix contre)
- Amicale des donneurs de sang 50 € (adopté par 6 voix pour, 1 voix contre)

N° 19-2021 : Travaux monument du « Lion »

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'une intervention sur le monument du « Lion » (nettoyage, réparation et traitement anti-mousse).

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, décide de confier les travaux à l'Atelier du Lavoir pour un montant HT de 1 380 euros.

N° 20-2021 : Budget primitif 2021 – Commune

Le Conseil Municipal vote par 7 voix le budget primitif 2021 de la commune

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	228 685.00 €	430 186.39 €
Section investissement	171 012.17 €	171 012.17 €

INFORMATIONS DIVERSES

Projet de plantation d'une haie

- Le Maire informe l'assemblée de la possibilité de planter une haie le long du chemin dit des Allemands sur le site des étangs dans le cadre de la Trame Verte bleue sur une distance d'environ 70 mètres, aidé à 100 %. Le dossier est à déposer au plus tard pour le 31 mai.
- Voir si possibilité de plantation d'une haie près du NRO et container à verres à Varvinay.

Remise en état chemin rural de Varvinay à Savonnières

- Le Maire informe l'assemblée du mauvais état du chemin et de la nécessité de l'élargir pour permettre le passage des engins agricoles. M. MASSOMPIERRE, exploitant riverain se propose de faire les travaux.
- Deux arbres, situé en bordure du chemin sont à couper, un contrat de cession sera établi par l'ONF

Destination des livres et cartes géographiques d'école

- Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre ou faire don des anciens livres et cartes de géographie d'école.

Plantation de rosiers devant l'église

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de M. VILLEMINE pour la plantation de rosiers devant l'église par ses soins.